

Malakoff, le **20 SEP. 2012**

Décision n° *821* /2012 relative à l'autorisation d'exploiter
le centre EPIDE de Lyon-Meyzieu

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le protocole conclu le 15 décembre 2011 entre l'Etablissement public d'insertion de la défense et la société Immobilier, insertion, défense emploi (2IDE) et relatif aux normes et règles de sécurité et d'accessibilité des centres Défense 2^e chance ;

Vu le rapport de contrôle du Bureau Veritas en date du 6 juillet 2012 ;

Vu le compte rendu de l'inspecteur santé et sécurité au travail de l'établissement en date du 20 septembre 2012 ;

Vu le compte rendu des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement en date du 20 septembre 2012,

Décide :

Art. 1^{er} - Autorisation est accordée, à compter de ce jour, d'exploiter le centre de Lyon-Meyzieu.

Art. 2 - La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement.

Charles de Batz de Trenquelléon

